

TICKETS CINEMAS SUBVENTIONNES PAR LE COMITE

Comment ça marche ?....



Vous avez la possibilité de cumuler vos achats de tickets cinéma (Gaumont, Sirius et Les Arts) jusqu'à 8 unités au maximum (soit pour un cinéma, soit 2 soit un mixte des 3 selon votre choix) sur des périodes de référence qui sont :

- | | | |
|---------------|----------------------|------------------|
| ► Période 1 : | janvier à avril | = 8 tickets maxi |
| ► Période 2 : | mai à août | = 8 tickets maxi |
| ► Période 3 : | septembre à décembre | = 8 tickets maxi |

Exemples :

Vous avez retiré vos 4 tickets de janvier et février, vous pouvez d'ores et déjà prendre les 4 tickets suivants restant sur la première période de référence.

Vous n'avez retiré aucun ticket depuis janvier, vous pouvez prendre vos 8 tickets d'un coup sur vos droits ouverts sur la première période de référence. Vous pouvez retirer, si vous le désirez, 3 tickets en janvier, 4 en mars et 1 en avril. Libre à vous de gérer vos droits comme vous l'entendez dans la limite des 8 tickets par période de référence.

Attention, il ne sera pas possible d'exercer votre droit à l'obtention de tickets subventionnés sur une période de référence passée ou future comme c'était le cas pour le retrait mensuel.

Cette facilité n'est malheureusement pas disponible pour des raisons de gestion pour les personnels en CDD (de plus de 6 mois) qui devront donc rester sous la formule du retrait mensuel (2 tickets / mois).

La mise en place de cette offre ne change rien sur le nombre de tickets subventionnés par votre CE puisque dans l'absolu, nous restons sur un global de 24 places par an mais nous estimons que ce système est plus souple et conforme aux souhaits des familles qui veulent profiter de nos prestations sans avoir à attendre 2 mois pour profiter à 4 personnes ou plus d'une séance de cinéma.